

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19JUN 2018

Le mardi 19 juin 2018, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 19h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI.

EXCUSES :

M. Eddy ACACIA,
Christophe AMANY
Richard BRUMM
Mme Anne-Sophie CONDEMINE
M. Thierry BRAILLARD
M. Kader CHARNI
Mme Sarah PEILLON
Mme Laure DAGORNE
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

Mme AIT-MATEN
Mme FIERS
M. GRABER
Mme PICOT

Mme GALLIOU
Mme DESRIEUX

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 15 MAI 2018 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - 28501 - Convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, accordée par la ville de Lyon au profit de l'association le "M.A.S." (Mouvement d'Action Sociale) concernant un logement situé à Lyon EI03388 –Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit pour ce premier dossier, de passer une convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, accordée par la ville de Lyon au profit de l'association le "M.A.S." (Mouvement d'Action Sociale).

Cette association favorise l'accès à l'hébergement d'urgence pour des femmes victimes de violence. La ville de Lyon a déjà mis à disposition 3 logements, je vous propose par cette délibération d'en attribuer un 4^e.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - 28329 – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7^e EI07042 – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit du renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble composé de 4 logements, 8 rue Pasteur à Lyon 7^e, pour accueillir des personnes en situation d'exclusion.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - 28431 - Programmation financière 2018 au titre de la politique de la Ville (volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité) – Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 312 580 euros en investissement Autorisation de solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes – Annulation d'une subvention de 11 000 euros votée en 2015 au bénéfice de Grand Lyon Habitat pour une action sur la Duchère – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de la programmation financière 2018 au titre de la politique de la Ville (volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité) pour l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux principalement pour réaliser des travaux, des aménagements dans des parties communes.

Dans le 7^e arrondissement, nous sommes concernés plus particulièrement par des actions sur la Cité Jardin, avec la sécurisation des caves, des petits travaux suite à du vandalisme sur les espaces extérieurs et les parties communes et une subvention d'investissement pour l'aménagement du jardin « La réserve » pour l'association La Légumerie.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 – 28327 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 305 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Dans notre arrondissement, nous sommes concernés par l'Entraide protestante, le foyer Notre Dame des Sans abri, la Porte ouverte et le Secours populaire français.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Conseiller intéressé, M. BLACHIER ne participe pas au vote)

5 - 28356 - Modification de la délibération n° 2018/3646 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SCIC habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 787 453,00 euros Opération : construction de 28 logements (19 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 75,rue de Gerland à Lyon 7^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Nous avons délibéré sur la garantie à hauteur de 15 % à la SAHLM SCIC Habitat Rhône-Alpes, pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 2 787 453,00 euros relatifs à une opération de construction de 28 logements (19 logements PLUS et 9 logements PLAI) 75, rue de Gerland à Lyon 7^e.

Or, des durées de préfinancement n'ont pas été mentionnées. La Caisse des dépôts et Consignations ne souhaite pas valider la délibération initiale en l'absence de ces mentions.

Aussi, il convient de modifier la délibération.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 – 28311 - Modification de la délibération n° 2010/2360 du 17mai 2010 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère SAREL, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 201 888,00 euros - Opération :

acquisition-amélioration de 33 logements PLS et de 65 stationnements situés 73 à 77, rue Pasteur à Lyon 7^e - Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Si vous me le permettez Madame la Maire, nous pourrions passer les 2 délibérations suivantes en même temps, puisqu'il s'agit de modifier des délibérations prises pour des garanties d'emprunt par la SAHLM Batigère qui à l'époque s'appelait Batigère SAREL et qui aujourd'hui s'appelle SAHLM Batigère Rhône-Alpes. Le prêt a été transféré à cette nouvelle structure avec une nouvelle dénomination.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 – 28229 - Modification de la délibération n° 2010/2525 du 21 juin 2010 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère SAREL, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 802 904,00 euros - Opération : acquisition-amélioration de 17 logements PLUS situés 73-75, rue Pasteur à Lyon 7^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 – 28351 – Garantie sollicitée à hauteur de 15% par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 11 128 200,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 88 logements (48 logements PLUS, 25 logements PLAI et 15 logements PLS) situés ZAC des Girondins à Lyon 7^e - Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de 6 emprunts d'un montant total de 11 128 200 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 88 logements (48 logements PLUS, 25 logements PLAI et 15 logements PLS) situés ZAC des Girondins à Lyon 7^e .

En contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 – 28174 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l’année 2018, pour un montant total de 87 882 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s’agit pour la ville de Lyon de se mobiliser au côté des personnes en situation de handicap, afin de créer des conditions favorables à une inclusion urbaine et sociale réussie.

L’objectif est de permettre à chacune de réaliser son projet personnel et de pouvoir être acteur à part entière de la vie citoyenne.

Pour notre arrondissement, nous avons 3 associations : les mutilés de la voix de la Région Rhône-Alpes pour un montant de 932 euros – l’association NOVA pour un montant de 2 000 euros et l’association Trisomie 21 pour un montant de 1 300 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

10 - 28430 - Programmation financière 2018 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 177 500 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Comme chaque année, nous retrouvons la programmation financière 2018 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions et, la santé mentale.

Pour notre arrondissement, il s’agit de l’association Avenir et Santé qui œuvre dans 3 domaines, en particulier sur les berges du Rhône. Le montant proposé comme l’année dernière est de 7 500 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

11 – 28176 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l’égalité et des droits des citoyens au titre de l’exercice 2018 pour un montant total de 81 000 euros- Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s’agit de l’attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations.

Dans notre arrondissement, 3 structures sont concernées : Ecrans Mixtes pour un montant de 8 000 euros – Face Grand Lyon qui organise une course de la diversité dans laquelle, l’année dernière Madame GALLIOU et Monsieur DA COSTA se sont illustrés avec brio, pour un montant de 1 000

euros et le Forum Associatif Tous Ensemble qui organise les journées Arc en Ciel pour rendre hommage à Nelson Mandela, pour 2 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - 28376 - Attribution de subventions de fonctionnement à 29 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines et écoles de musique pour un montant global de 198 800 euros- Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche - à la politique culturelle de la ville de Lyon - Approbation de conventions – Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de l'attribution de subventions à diverses associations culturelles dans le domaine des musiques classiques et contemporaines ainsi que le fonctionnement des écoles de musique.

Nous sommes concernés par 2 structures : le Brass Band qui apporte la tradition des orchestres ouvriers britanniques en matière de cuivre pour un montant de 2 000 euros – l'École de musique du 7^e arrondissement pour un montant de 4 000 euros. Cette école fait un travail de diversification et de lien avec le public du 7^e remarquable ; on pourra voir leur talent jeudi à 20h30 dans cette salle puisqu'ils nous font le plaisir comme chaque année de participer à la fête de la musique.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 – 28377 – Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA et enveloppe "Casino" pour un montant global de 125 000 euros - Approbation d'une convention - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Nous passons au domaine des musiques actuelles et de la vidéo. Nous sommes concernés par 3 structures : ARTIS située au cœur de la Guillotière, c'est un lieu d'éducation à la musique, un lieu de répétitions et un endroit où l'on échafaude un grand nombre de manifestations notamment à la Guillotière, pour un montant de 1 500 euros – Woodstower qui s'est illustré dans l'arrondissement dimanche dernier au parc Blandan et qui organise un grand festival au parc de Miribel Jonage à chaque rentrée, pour un montant de 4 000 euros – Schoot It qui accompagne notamment un grand nombre d'acteurs de musiques actuelles à Lyon en matière de captation vidéo, pour un montant de 2 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - 28378 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 131 500 euros - Approbation de conventions avec les associations « compagnie Propos » et « Ramdam » Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Nous passons à l'attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 131 500 euros.

Nous sommes concernés par le Collectif Arrangement Provisoire pour 3 000 euros et la Compagnie Puéril Péril pour un montant de 2 000 euros.

Une convention est proposée pour aider ces structures. Il y a de plus en plus de compagnies de danse dans notre territoire alors que nous étions plutôt « les parents pauvres » les années précédentes.

En matière de cirque, nous étions un territoire dans lequel il y avait beaucoup de travail autour du clown depuis quelques années ; là nous sommes sur une compagnie qui est sur des domaines plus larges, plus contemporains et c'est pour ça que nous souhaitons donner un peu plus de place au cirque dans notre ville en soutenant Arrangement Provisoire.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 – 28379 – Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 70 300 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation d'une convention d'application financière – Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 70 300 euros.

Il s'agit pour notre arrondissement de La Sauce Singulière que vous connaissez bien, qui organise la biennale Hors les Normes qui est un des grands événements au niveau de l'art brut dans la Métropole – l'association EL Shopo pour la deuxième année consécutive, qui travaille dans le domaine de l'industrie graphique, qui fait un travail très décalé et je vous conseille de passer dans leur local rue Sébastien Gryphe puisqu'il y a un certain nombre de travaux très originaux. Ils s'inspirent actuellement de l'art de rue et de la restauration de rue asiatique. C'est très créatif.

La compagnie Roger Tator pour un événement ponctuel, c'est une dotation supplémentaire pour cet événement, pour un montant de 5 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 – 28393 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 10^e édition du festival "Jazz sur les places", le 10 septembre et du 13 au 16 septembre 2018 – Direction des Événements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Jazz sur les places qui est une association de jazz ouvert à tous qui se déroule dans des lieux publics.

Cette année cela se déroule dans le 5^e arrondissement mais il y a également un ciné-concert au Comoedia, le lundi 10 septembre, c'est pour cela que nous sommes consultés pour cette subvention.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - 28394 - Programmation de la Fête de la Musique 2018 – Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 880 euros – Approbation de conventions types - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Nous passons à la fête de la musique qui va nous occuper jeudi. La ville de Lyon soutient un grand nombre d'événements et pour notre arrondissement : le boulevard Electro et Indie, pour un montant de 7 000 euros. C'est un tremplin et un lieu de diffusion pour des artistes débutants ou confirmés, c'est un des grands spots de la fête de la musique dans notre ville.

Artis qui est un lieu de répétition et d'apprentissage et pour la deuxième année consécutive, en partenariat avec la mairie du 7^e arrondissement qui lui apporte son soutien financier en prenant en charge une partie des factures. Artis propose un événement découverte sur la place Mazagran autour d'artistes locaux. Pour un montant de 1 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - 28462 - Attribution de subventions de fonctionnement à 42 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 263 000 euros (FIC) et approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à 42 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 263 000 euros. J'ai changé d'ordinateur avant de venir ici et, je n'ai pas la liste des associations concernées dans le 7^e arrondissement.

Mme LA MAIRE : Il s'agit des associations suivantes : AMPOULE pour 2 000 euros et Traversant 3 pour 3 000 euros.

M. BLACHIER : Je vous remercie Mme la Maire. Vous connaissez la compagnie Traversant 3, c'est une des plus anciennes du 7^e arrondissement et pour AMPOULE théâtre, on est sûr de la création contemporaine, du théâtre d'avant-garde, c'est pour cela que c'est intéressant que cela soit porté par la ville de Lyon.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - 28414 - Attribution de subventions pour un montant total de 36 500 euros dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable – Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération revient chaque année, elle concerne l'attribution de subventions à des structures œuvrant dans la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable.

Si une seule de ces structures « la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lyon II » se trouve dans le 7^e arrondissement, toutes ont accompagné ou promeuvent des structures associatives économiques et commerciales du 7^e arrondissement.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - 28420 - Illuminations 2017 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 29 179 euros – Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération concerne l'attribution de subventions complémentaires à des associations de commerçants dans le cadre des actions d'illuminations 2017.

Ces subventions complètent les dossiers de 2 associations du 7^e arrondissement : Chevreul and Co pour un montant de 2 897 euros, qui nous ont fait plaisir en illuminant la rue Chevreul et Le Cœur du 7 pour un montant de 7 853 euros, qui ont illuminé l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Thibaudière lors de ces fêtes des lumières.

Ces deux structures participant au dynamisme du 7^e arrondissement sont accompagnées et encouragées par la mairie du 7^e arrondissement dans toutes leurs actions.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous attendons Monsieur DA COSTA pour le point n° 21 car il est encore en réunion à l'école Marc Bloch.

22 - 28421 - Attribution d'une subvention de 9 000 euros à l'association Générations Roller, pour l'organisation de la 15e édition du "Lugdunum Roller Contest", le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2018 – Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit pour ce premier rapport de l'attribution d'une subvention de 9 000 euros à l'association Générations Roller, pour l'organisation de la 15e édition du "Lugdunum Roller Contest", le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2018, avec des initiations sportives et une étape de la coupe de France notamment.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 9 000 euros à l'association Générations Roller.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 – 28399 – Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 9^e édition de "BMX Street Station", du 28 au 30 septembre 2018 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 9^e édition de "BMX Street Station", du 28 au 30 septembre 2018.

Pour le 7^e arrondissement, il y aura des évolutions place Charles et Christophe Mérieux et sur le parvis de la bibliothèque Diderot.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'association La Rage.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 – 28398 – Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 16^e édition de "Lyon Free Bike", le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2018 – Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 16^e édition de "Lyon Free Bike", le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2018.

Cette randonnée urbaine est devenue le « rendez-vous vélo » à Lyon et permet de proposer à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain.

Le samedi 8 septembre 2018, un village sera installé au Parc de Gerland à Lyon 7^e pour un moment de convivialité et de découverte.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - 28374 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité –Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de la 2^e édition des Lions du Sport pour cette année avec les principes que nous connaissons.

Pour notre arrondissement, les clubs ayant été choisis en accord avec l'office des sports du 7^e sont : Loong Han Kung Fu pour 750 euros, le Moto Club de Lyon pour 500 euros et No Kachi pour 750 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEOURJON : *Nous voterons bien évidemment ce rapport mais j'interviens pour regretter que ce deuxième cycle de subventions pour l'année 2018 soit le dernier de l'année et même le dernier du dispositif puisque la mairie centrale a décidé de manière unilatérale de mettre fin au dispositif des Lions du Sport.*

Je le regrette à plusieurs titres, d'abord parce que je trouve que c'est donner un mauvais coup aux associations sportives de proximité ; sur l'année 2017 par exemple, les Lions du Sport ont mobilisé un budget de 54 000 euros, par rapport à un budget délégation des sports qui était de 7,5 millions d'euros, c'est 0,72 % du budget des sports de la ville de Lyon allant sur cette opération.

Même s'il faut faire des économies, on doit préserver ce dispositif qui a montré son efficacité dans les 9 arrondissements quelle que soit la couleur politique du maire et de sa majorité.

C'était le seul dispositif décentralisé de la ville de Lyon et le supprimer, c'est renforcer la centralisation de la ville de Lyon et c'est dommage.

Ce dispositif a permis en 2017 de soutenir près de 80 associations sur les 9 arrondissements et c'était nécessaire. Ce ne sont pas de grosses sommes mais ces petites sommes permettent de boucler des budgets sur des opérations modestes mais sur lesquelles on ne peut pas demander une subvention à nos collectivités telles que la ville de Lyon ou la Région ou la Métropole parce que ce sont des petites opérations de proximité, très utiles néanmoins pour les habitants et les adhérents de l'association.

Au dernier conseil municipal, j'avais fait auprès du maire de Lyon, l'éloge de la proximité en lui demandant de focaliser des actions de la ville de Lyon sur la proximité (je citais le sport, les écoles, la petite enfance etc.) et de transférer à d'autres collectivités, notamment la Métropole, des actions sur des grands équipements, sur des projets d'envergure ; il m'avait répondu qu'il n'était pas envisageable de rediscuter de ces répartitions de compétences et que la ville de Lyon devait rester sur les grands projets d'attractivité. Si le prix à payer est de supprimer les actions de proximité, c'est lourd à payer et je regrette cette décision.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 – 28372 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Football Club de Gerland » pour sa participation au tournoi international de Barcelone, du 25 au 28 mai 2018 - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Football Club de Gerland » pour sa participation au tournoi international de Barcelone, du 25 au 28 mai 2018.

Le club a fait voyager quarante-deux joueurs âgés de 9 et 10 ans, accompagnés de huit éducateurs et dirigeants.

Cet évènement représente un grand intérêt, compte-tenu de l'intérêt que présente cet évènement, sur le plan sportif et pour le rayonnement de la ville de Lyon, je propose qu'une subvention de 2 000 € soit allouée à l'association «Football Club de Gerland» pour sa participation à ce tournoi.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHELLALI : *Nous allons voter favorablement ce rapport mais je tenais à féliciter ce club où un jeune de 13 ans qui s'appelle Yanis CHEIK, un Gerlandais, vient de signer pour un contrat de 2 ans avec l'OL, ses frais de scolarité étant pris en charge par le club en question.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - 28381 - Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt Acquisition et construction - Opération n° 07168001 - 146 avenue Berthelot à Lyon 7e Lancement des études et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006 – Direction de la Construction.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce premier rapport concerne les groupes scolaires provisoires et définitifs et montre notre volonté d'anticiper les évolutions importantes de notre démographie sur le 7^e arrondissement et ses conséquences sur les enfants.

Trois groupes scolaires nouveaux en anticipation puisque la PPI initiale n'intégrait pas ces équipements supplémentaires : groupe scolaire définitif en dur Duvivier/Cronstadt qui sera localisé impasse des Chalets, à la place des bâtiments aujourd'hui propriété de la ville de Lyon, d'une superficie de 3 515 m² ; 19 classes ; il vous est proposé d'autoriser le lancement de cette étude préalable et tout ce qui touche les diagnostics nécessaires à la déconstruction des bâtiments mais également de lancer les études préalables pour la construction du futur bâtiment, notamment le programme détaillé de l'opération. Tout cela pour un montant de 500 000 euros TTC.

Il vous est également proposé d'acter le principe d'un recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour ce groupe scolaire, sous forme d'une commission d'appel d'offre, comme nous le faisons habituellement.

Au jour du passage de la délibération, l'ensemble de l'opération est estimé à 18 millions d'euros, intégrant une acquisition foncière réalisée en mars 2017 et ce montant sera adapté suivant la remise de l'avant projet définitif.

La livraison de ce groupe scolaire est prévue pour la rentrée 2022.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 – 28384 – Groupe scolaire provisoire Duvivier Cronstadt à Lyon 7e Construction d'un groupe scolaire provisoire de 11 classes Opération n° 07277005 – Lancement des études et travaux préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006 – Direction de la Construction.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport est un peu le corollaire du dossier précédent puisque nous assistons sur l'ensemble du secteur Est des quartiers Jean Macé et Guillotière, à une augmentation de la démographie scolaire importante, ce qui nous oblige à ne pas pouvoir attendre la rentrée 2022 pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. C'est pour cela qu'il est proposé la création d'un groupe scolaire provisoire ; il est prévu pour 5 classes maternelles, 6 classes élémentaires, un restaurant scolaire, des locaux administratifs, des locaux d'activités, une salle polyvalente d'évolution et d'informatique (non pas plurivalente comme indiqué dans la délibération).

Ce dispositif sera mis en place à la rentrée 2019 et donc jusqu'en 2022 et prévu sur l'esplanade du parc Blandan, sur la partie la plus au fond, vers le manège.

Les plans d'aménagement de ce groupe scolaire provisoire ont été montrés à l'ABF qui a donné son aval sur cet aménagement provisoire. Un temps de présentation et de discussion a eu lieu avec l'association du Parc Blandan à qui nous avons présenté ce projet et qui a donné un aval sur cet aménagement.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 – 28382 – PUP Ginkgo – Groupe scolaire (acquisition et construction) - Opération n° 07311001 - 12 rue Croix-Barret à Lyon 7^e - Lancement des études préalables et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006 – Direction de la Construction.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Je poursuis toujours sur le 3^e et dernier groupe scolaire Ginkgo qui sera aménagé sur le 8-12 rue de la Croix Barret à Gerland sur un terrain acheté par la Métropole de Lyon pour le compte de la ville de Lyon l'année dernière.

C'est un groupe scolaire de 18 classes sur un terrain de 7 373 m² ; il d'agit d'autoriser la ville à lancer les études préalables, diagnostic pour la déconstruction du bâtiment existant, de permettre des études préalables pour tout ce qui touche aux études de programmation et le lancement de la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre pour cette opération selon les procédures habituelles, le recrutement de maîtrise d'œuvre par voie de concours.

Le montant total de cette opération est plus important que le groupe scolaire précédent puisqu'il intègre l'achat du foncier, pour un montant de 23 500 000 euros et il sera précisé à l'issue de la phase d'avant projet détaillé.

La livraison de ce groupe scolaire est prévue pour la rentrée 2023. Le terrain intègre une requalification d'une partie de la rue de la Croix Barret pour traiter l'entrée du groupe scolaire et, une voie de desserte qui sera le prolongement de l'allée de Gerland qui est en cours de préfiguration sur l'ensemble de ce secteur.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 - 28445 - Programmation 2018 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise Demandes de cofinancement auprès de l'Etat pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'aborder la programmation politique de la Ville avec deux dossiers. Le premier est un dossier que nous passons chaque année dans ce calendrier, pour permettre le cofinancement des dispositifs d'ingénierie politique de la Ville qui permettent le suivi de l'ensemble des dispositifs et procédures mis en place sur les quartiers politique de la Ville, cofinancés par l'Etat via le commissariat général à l'égalité des territoires, également par la Métropole de Lyon.

Cette délibération précise les modalités de cofinancement des postes, les demandes financières relatives à la Métropole et à l'Etat.

Dans le 7^e arrondissement, cela concerne le poste chef de projet pour la mission Gerland.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31 – 28432 – Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la politique de la ville - Fonds d'Initiatives Locales, pour un montant total de 15 500 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport aborde deux dispositifs : le premier est une programmation complémentaire pour le FIL et le FAL.

Nous avons passé au dernier conseil d'arrondissement et au conseil municipal la programmation générale ; certains dossiers restaient en cours d'instruction. Il s'agit d'un complément à apporter à l'association Les Dames de Gerland pour un montant de 1 000 euros et pour une opération d'initiation sportive, portée par un coach sportif qui sera engagé par l'association à destination des adhérents et bénéficiaires de cette association.

Cette délibération vise également au versement de moyens financiers pour les conseils citoyens, en particulier pour celui de Gerland dont la structure de portage administratif est le centre social de Gerland qui reçoit un montant de 1 000 euros pour aider à son fonctionnement courant.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32 – 28328 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 226 750 euros – Approbation et autorisation de signer les conventions de financement – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : C'est une délibération que nous avons l'habitude de voir et qui concerne les subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 226 750 euros.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par le Foyer Restaurant Le Colombier pour un montant de 19 000 euros.

Ce foyer restaurant est ouvert 6 jours sur 7 à tout le monde, aussi bien aux personnes âgées de la résidence Marc Bloch que des personnes âgées du quartier et aux associations si elles le souhaitent.

Nous sommes également concernés par le Patio des Aînés pour un montant de 1 500 euros pour le fonctionnement de l'association.

L'école des Grands Parents européens de Lyon Rhône fait un travail intergénérationnel, très intéressant, l'amicale des anciens jeunes de Gerland, c'est l'association de la résidence Jean Jaurès qui est de nouveau active.

On a également une subvention pour Unicité ; normalement, au conseil municipal elle devrait être retirée car c'est une subvention que l'on travaille avec Unicité (jeunes en service civique dans nos EPAHD) et le montant n'est pas tout à fait calé donc je souhaitais que cette subvention passe au mois de septembre.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 – 28413 – Convention entre la ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2018 – Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je vous prie de m'excuser pour ce retard, j'étais retenu par un conseil d'école.

Ce rapport présente la convention entre la ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet Réussite Educative.

La ville de Lyon coordonne le PRE et y apporte un soutien financier à hauteur de 150 000 euros au niveau des territoires concernés. Notre arrondissement est concerné par une partie du quartier de Gerland.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33 - 28507 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'Université Jean Moulin Lyon III, à titre gratuit, pour l'occupation du bâtiment et l'entretien de l'installation de mise en valeur de l'Université, situé 15 quai Claude Bernard à Lyon 7^e – Direction de l'Eclairage Urbain.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Si vous le permettez Madame la maire, nous pourrions passer les 2 rapports ensemble puisqu'il s'agit du même objet.

Il s'agit d'approuver des conventions entre la ville de Lyon et l'Université Jean Moulin Lyon III d'une part et, l'Université Lumière Lyon 2 d'autre part, à titre gratuit pour l'occupation des bâtiments et l'entretien de l'installation de mise en valeur des universités citées.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34 - 28508 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2, à titre gratuit, pour l'occupation du bâtiment et l'entretien de l'installation de mise en valeur de l'Université, situé 18 quai Claude Bernard à Lyon 7^e - Direction de l'Eclairage urbain.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Il nous reste les questions du 7^e arrondissement au conseil municipal dont vous avez dû prendre connaissance.

QUESTION 1 : PUP Duvivier

Monsieur le Maire,

En 2016, les Elus de Métropole et de la ville de Lyon ont validé le principe de mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial sur l'îlot Duvivier – Cronstadt qui s'étend sur près de 4.7 ha.

Aujourd'hui, la majeure partie du foncier est maîtrisée par un groupe de deux opérateurs et l'autre partie est occupée par des entreprises.

Pouvez-vous me communiquer, Monsieur le Maire, le point d'avancement de cette convention partenariale entre le public et le privé, les délais de mise en œuvre des constructions en cours et à venir, et l'avancement du programme des équipements publics et notamment de la création d'un groupe scolaire.

Je vous remercie.

M. GEOURJON : *Comme chaque année, nous nous abstenons sur les questions du 7^e arrondissement parce que nous regrettons que dans les questions que chaque arrondissement pose au maire de Lyon, il n'y ait pas une question qui soit construite avec les élus de l'opposition.*

Cela éviterait que cet exercice se transforme en opération de communication puisque, vous l'avez reconnu vous-même, la réponse à la question n° 1, est incluse dans le conseil d'arrondissement d'aujourd'hui, tout au moins en partie.

C'est plus une question de communication qu'un vrai débat, nous pourrions facilement tomber d'accord sur les questions qui ne soient ni « brosse à reluire » ni politiques.

Ce serait un vrai exercice de démocratie.

Mme LA MAIRE : Sur ce projet Duvivier/Cronstadt, on a examiné une partie aujourd'hui concernant le groupe scolaire mais j'espère que l'on aura une vue d'ensemble des constructions.

Je mets cette question au vote.

La question est adoptée à la majorité.

(3 abstentions) : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX)

QUESTION 2 : Aménagement site Nexans

Monsieur le Maire,

Le site dit « Pré Gaudry » situé sur les anciens sites de NEXANS à Lyon 7^e est amené à se restructurer dans le prolongement de la ZAC des Girondins.

C'est un site au fort potentiel, les réflexions en cours proposent une évolution et une recomposition urbaine, en lien avec le boulevard Yves Farge, l'allée Fontenay, et la rue Pré-Gaudry.

La vocation de ces espaces est principalement dédiée à des équipements de service public.

En effet, nous avons en mémoire la réponse à des besoins d'équipements tel qu'un collège, le déplacement de l'Ecole de Management de Lyon, ou encore la création d'un parvis sur le site du Pré-Gaudry.

Pouvez-vous nous informer de l'avancement des études et de la programmation de ce site à fort enjeu pour l'évolution du quartier de Gerland et préciser la réponse que nous allons ainsi donner aux besoins des ménages qui viennent s'installer sur le secteur ?

Je vous remercie

Je mets cette question au vote.

La question est adoptée à la majorité.

(3 abstentions) : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX)

QUESTION 3 : Lieux de diffusion culturelle

Monsieur le Maire,

Le 7^e arrondissement bénéficie de nombreux lieux de diffusion culturelle pour le théâtre, la musique, la danse... (Théâtre de l'Elysée, Compagnie Désoblique, théâtre de l'Uchronie...)

Artistes émergents et compagnies plus expérimentées peuvent ainsi travailler, que ce soit pour se former, pour expérimenter avec des temps de résidence, ou pour créer de nouvelles œuvres.

Pour autant, quelques structures connaissent des difficultés liées à leurs conditions de fonctionnement (6^e Continent...) et d'autres s'interrogent sur leur devenir.

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Maire, quelles réflexions et quelles actions sont envisagées dans le 7^e et dans les autres arrondissements de Lyon, à court et moyen terme, pour maintenir la diversité et la qualité de nos lieux culturels ?

Je vous remercie

Je mets cette question au vote.

La question est adoptée à la majorité.

(3 abstentions) : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX)

Mme LA MAIRE : Nous levons cette séance qui est terminée. Bonne soirée à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h30.